

ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

Politique d'inclusion (besoins éducationnels spéciaux)

PRÉAMBULE

L'école de la Magdeleine est un établissement qui soutient les élèves ayant des besoins spéciaux dans leurs apprentissages ainsi que leurs enseignants dans un contexte de vie étudiante stimulante.

L'équipe d'enseignants et de professionnels de l'école offre donc plusieurs moyens afin de permettre aux élèves d'optimiser leur potentiel et de maximiser leur réussite scolaire en atteignant les plus hauts niveaux de compétence de l'IB. De plus, les styles d'apprentissage de nos élèves étant diversifiés, les enseignants ont comme préoccupation de varier leurs approches pédagogiques afin de faciliter l'accès à la réussite et à la philosophie de l'IB.

Par conséquent, cette politique vise à présenter les différents moyens et services qui peuvent être mis en place pour aider les élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux en tenant compte des exigences nationales qui nous régissent et des ressources allouées à notre établissement.

PROFIL DES ÉLÈVES

Notre établissement accueille des élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage de diverses natures:

- troubles physiques (visuel, auditif, mobilité réduite, etc.)
- troubles spécifiques d'apprentissage (langage, lecture, écriture, etc.)
- troubles de comportement (intimidation, violence, drogue, etc.)
- troubles de santé mentale (anxiété, dépression, trouble alimentaire, etc.)

L'école accueille également des élèves plus doués ayant besoin de stimulations plus grandes ou de défis plus importants.

PROCESSUS D'IDENTIFICATION À L'ADMISSION

À la fin de la sixième année, une fiche d'observation en lien avec les différentes qualités du profil de l'apprenant de l'IB est complétée par les équipes de troisième cycle des écoles primaires afin de dresser un portrait individuel pour chaque élève qui poursuit ses études dans notre établissement.

De plus, ces équipes rendent compte des besoins particuliers nécessitant la mise en place d'un service ou d'une mesure adaptative.

BESOINS ET CAPACITÉS DE L'ÉLÈVE

Nous reconnaissons que tous nos élèves ont les capacités nécessaires pour satisfaire aux exigences du Programme d'éducation intermédiaire.

L'école facilite l'accès à la réussite de tous ses élèves pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

Les parents ont la responsabilité d'informer la direction des particularités de leur enfant afin qu'il puisse bénéficier du support nécessaire à sa réussite scolaire.

MESURES D'AIDE AUX ÉLÈVES

L'école propose des mesures favorisant la réussite scolaire dans le contexte particulier du PÉI. Parmi celles-ci, signalons :

- des mesures d'aide pédagogique, comme :
 - un système de pairs aidants dans certaines disciplines
 - des reprises d'examens
 - des cours d'été
 - des périodes de récupération pour plusieurs disciplines
- des mesures d'aide spécifiques qui apparaissent au plan d'intervention (PI) de l'élève.
- des mesures pédagogiques stimulantes, comme :
 - des approches pédagogiques variées
 - des activités d'enrichissement
 - le recours aux technologies de l'information et de la communication

PLAN D'INTERVENTION

Le plan d'intervention, appelé communément PI, a pour objectif d'aider l'élève éprouvant une problématique qui limite sa progression comme apprenant du PÉI. Il s'inscrit dans notre philosophie de communication et de concertation au service de l'élève. Ainsi, le PI est accessible à l'ensemble des intervenants concernés. Pour ce faire, notre établissement a recours au Suivi personnalisé Internet (SPI).

Sous la responsabilité de la direction du programme, le PI est une planification d'actions concertées par une équipe multidisciplinaire de l'école, impliquant l'élève et ses parents. Une fois établi, ce plan est l'objet d'une réévaluation régulière en fonction des besoins évolutifs de l'élève.

SOUTIEN PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Chaque groupe-classe se voit attribuer un conseiller d'élèves dont le rôle consiste à créer un esprit de groupe dans le but de favoriser un sentiment d'appartenance. Le conseiller doit notamment rencontrer et soutenir l'élève qui est en difficulté dans son cheminement scolaire, son profil de l'apprenant ou son service en tant qu'action (engagement communautaire). Il doit également rendre compte aux parents des progrès et difficultés de l'élève. Il doit assurer un suivi plus fréquent aux élèves ciblés par un PI et, le cas échéant, référer l'élève pour qu'il obtienne les services appropriés.

RESSOURCES ET SERVICES

Notre école compte une équipe multidisciplinaire concertée qui accompagne les élèves présentant un besoin particulier. Parmi ceux-ci, nous bénéficions de :

- services internes en :
 - animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire
 - éducation spécialisée
 - orientation scolaire et professionnelle
 - orthopédagogie
 - prévention policière
 - psychoéducation
 - psychologie
 - santé
 - travail social
- ressources externes spécialisées dans diverses problématiques telles que :
 - gestion de la colère (Action sur la Violence et Intervention familiale, AVIF)
 - persévérance scolaire, intimidation (Bénado, service alternatif au décrochage scolaire)
 - soutien aux victimes de violence (Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVACS))
 - suivi pour recherche d'emploi (Carrefour Jeunesse Emploi)
 - toxicomanie (Centre de réadaptation Le Virage)

APPROCHES DE L'ENSEIGNEMENT EN LIEN AVEC LES BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

La *Politique des besoins éducationnels spéciaux* de l'école adhère à la vision de l'IB visant l'intégration de tous les élèves. En ce sens, elle s'appuie sur les quatre principes de bonnes pratiques avancés par l'IB :

- l'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi grâce à la reconnaissance de la diversité de nos élèves
- la valorisation des connaissances antérieures qui considère l'apprentissage comme un processus
- l'étayage, c'est-à-dire la mise en œuvre de stratégies pédagogiques qui favorisent l'apprentissage du plus grand nombre
- et l'élargissement du champ de connaissances par lequel l'élève développe une culture générale.

SUIVI DE LA POLITIQUE DES BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

Notre *Politique des besoins éducationnels spéciaux* a été révisée en août 2018 à la suite d'une consultation auprès des intervenants concernés. Elle est disponible sur le site Internet de l'école.